

een wereldkaart waarop ze alle landen van de wereld een kleur hebben gegeven. Bij groen kan men reizen. Bij geel zijn er risico's. Bij oranje wordt aanbevolen om alleen naar dat land te reizen als het echt noodzakelijk is. Daarbij wordt verduidelijkt dat vakantiereizen niet noodzakelijk zijn. Naar rode landen mag niet worden gereisd. Het gaat dan over algemene veiligheidsrisico's.

Dat lijkt mij een veel overzichtelijker systeem, dat voor de burgers wel duidelijk is. Er bestaat nu immers heel veel verwarring. Er kunnen bijvoorbeeld discussies ontstaan tussen de reisorganisator en de reiziger, indien men een vakantie boekt buiten Europa. Ik zou dus aanraden om daarover snel meer duidelijkheid te verschaffen dan vandaag het geval is.

U sprak tot slot ook over de lopende onderhandelingen op het Europese niveau om overeenkomsten te sluiten met derde niet-Europese landen. Ik hoop dat daar ook snel duidelijkheid over komt.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 55018331C van de heer Vandenput wordt omgezet in een schriftelijke vraag en de vraag nr. 55018337C van mevrouw Bury wordt uitgesteld.

18 Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "La cellule Personnes disparues de la police fédérale" (55018360C)

18 Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De cel Vermiste Personen van de federale politie" (55018360C)

18.01 Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, madame la ministre, le 21 mai 2021, nous apprenions que la fondation Child Focus avait mis en place une formation en prévention "Premiers secours en cas de disparition" (PSCD) en collaboration avec la cellule Personnes disparues de la police fédérale. Le communiqué de la fondation souligne que, lors de cette formation, des informations relatives à "la façon dont la police, la Justice et Child Focus réagissent en cas de disparition, sur la base d'un protocole de collaboration unique au monde, mis au point à la suite de l'affaire Dutroux" seront communiquées.

Madame la ministre, pouvons-nous obtenir de plus amples informations au sujet de la coopération

établie entre la police et les organisations œuvrant dans le domaine des personnes disparues et, en particulier, entre la cellule Personnes disparues de la police fédérale et Child Focus?

Le rapport annuel de Child Focus souligne une diminution des fugues, enlèvements et disparitions d'enfants entre 2019 et 2020. Pouvons-nous connaître votre avis quant à ces chiffres, eu égard à ceux observés par la cellule Personnes disparues? Le maintien de cette tendance a-t-il été constaté en ce qui concerne les cinq premiers mois de 2021?

Pouvons-nous également être informés de la composition de la cellule Personnes disparues et des procédures auxquelles ses membres sont attachés?

Enfin, pouvons-nous être informés des procédures portant sur la coopération avec les services de nos voisins en matière de disparition?

18.02 Annelies Verlinden, ministre: Monsieur le président, monsieur Senesael, la collaboration entre Child Focus et les autorités judiciaires et policières est explicitée dans un protocole de collaboration, repris en annexe de la directive du ministre de la Justice rédigée en février 2002, portant sur la recherche des personnes disparues. Le rôle et les missions de chacun y sont détaillés.

Child Focus a pour vocation de soutenir les familles, de mettre à disposition un numéro d'appel gratuit 24h/24, ainsi qu'une plate-forme de diffusion des avis de recherche pour toutes les disparitions de mineurs et de majeurs âgés de moins de 24 ans, quand elles sont inquiétantes.

La Cellule Personnes disparues remplit les missions d'appui, de coordination et d'offre d'expertise en matière de disparition inquiétante et d'identification des cadavres et des personnes amnésiques. Ses chiffres confirment une tendance à la baisse, sans que l'on puisse cependant en tirer de conclusion, eu égard aux mesures de restriction de déplacement imposées dans le contexte de la crise du covid-19 en 2020.

Nous ne disposons pas encore de chiffres consolidés pour les cinq premiers mois de cette année.

La cellule Personnes disparues n'est compétente qu'en matière de disparitions inquiétantes et n'aura donc pas de chiffres à communiquer pour les fugues et enlèvements parentaux quand le mineur n'est pas en danger.

La cellule Personnes disparues de la police fédérale est composée de 18 personnes, dont 2 officiers, 14 enquêteurs et 2 membres du personnel administratif. Son domaine de compétence comme service d'appui spécialisé se divise entre, d'une part, l'élucidation des disparitions inquiétantes et, d'autre part, l'identification des cadavres. Toutes les procédures à mettre en œuvre sont reprises dans la directive ministérielle portant sur la recherche des personnes disparues.

Les procédures de collaboration entre la cellule Personnes disparues et les services de police des pays voisins ne diffèrent pas des autres phénomènes judiciaires, d'autant qu'il n'existe pas jusqu'à présent de service de police similaire avec lequel la cellule pourrait établir un partenariat plus structuré. En cas de disparition d'un ressortissant belge à l'étranger, un dossier sera toujours ouvert à la cellule Personnes disparues de la police fédérale belge. La collaboration avec nos collègues étrangers se fera au cas par cas, en fonction du pays et des circonstances de la disparition.

18.03 Daniel Senesael (PS): Merci, madame la ministre, pour le caractère complet de vos réponses. Vous rappelez le protocole de collaboration, avec les rôles et missions de chacun. Merci également pour les informations concernant la composition de cette cellule Personnes disparues, avec ces 18 personnes œuvrant à élucider ces disparitions et à identifier les cadavres. Nous pouvons être satisfaits des bonnes tendances qui existent pour les procédures de coopération avec les pays voisins.

Comme vous, nous ferons attention à ne pas nous réjouir trop vite, car cette confirmation de tendance à la baisse doit être mise en corrélation avec la crise du covid-19.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

19 Questions jointes de

- **Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les suicides au sein de la police" (55018361C)**
- **Katrin Jadin à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "La hausse du nombre de suicides de policiers" (55018402C)**
- **Julie Chanson à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Le suicide d'un policier de la zone de police Bruxelles Nord" (55018438C)**

19 Samengevoegde vragen van

- **Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Het aantal zelfdodingen bij de politie" (55018361C)**
- **Katrin Jadin aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De toename van het aantal zelfdodingen bij de politie" (55018402C)**
- **Julie Chanson aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De zelfdoding van een politieman van de politiezone Brussel Noord" (55018438C)**

Le **président**: Pour ces questions jointes, M. Senesael est le seul présent.

19.01 Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, la qualité reste présente jusqu'à la fin des travaux!

Madame la ministre, le dimanche 23 mai, quasiment hier, un inspecteur de la brigade judiciaire centralisée âgé de 37 ans mettait fin à ses jours avec son arme de service sur son lieu de travail. Il s'avérerait que la raison de cet acte relèverait - je souligne ici l'emploi du conditionnel -, d'une part, d'un harcèlement moral sur son lieu de travail et, d'autre part, de problèmes d'ordre privé. Ce décès fait suite au suicide d'un autre inspecteur en août 2020, dont l'une des causes pourrait être un harcèlement provenant de sa hiérarchie.

La porte-parole de la police fédérale révélait récemment une augmentation du nombre de suicides au sein des services de police belges: 5 en 2020 contre 4 en 2019 en ce qui concerne la police fédérale et, surtout, 12 en 2020 contre 5 en 2019 pour ce qui est de la police locale.

Madame la ministre, pouvons-nous avoir votre retour sur les éléments évoqués, et plus particulièrement sur les problèmes pouvant émaner de la relation entre les membres des services et leur hiérarchie?

Depuis le début de la crise liée au covid-19, les policiers subissent une pression accrue et la situation psychosociale au sein de nos services de police semble se détériorer. Modestement, comme président de la zone de police du Val de l'Escaut, je peux confirmer cet état de détérioration.

Il nous est parvenu que la *Stress team* de la police est particulièrement sollicitée en cette période,